



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/23

ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_20-DE

Besnier
Levrault

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 décembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
7 décembre 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
7 décembre 2023			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU

M. MIJOLE

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N°2023-05-20

COMMISSION URBANISME - MODIFICATION

Le Maire rappelle que dans la séance du 31 mai 2023, le Conseil Municipal a modifié la composition des commissions municipales.

Pour tenir compte de la demande du groupe Pins Justaret Durable de disposer d'un siège à la Commission urbanisme, il est proposé au Conseil de modifier les commissions comme suit :

- Modification du nombre de membres de la Commission Urbanisme (porté de 7 à 8)
- Désignation de Mme Sandrine LAFFONT à la commission Urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/23
ID : 031-213104219-20231213-DEL2023_05_20-DE



Folio 2023-2

à la majorité (par 12 voix contre GUERRIOT, TARDIEU, MARTIN-RECUR, GAROUSTE, RENOUX ABADIE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BEGUE, BESOMBES, BERGONZAT, 8 abstentions GAMBET, PEREZ, CARRIERE, BONTEMPS, SAUVAGE, RAHIN, PRADERE, VIOLTON et 5 voix pour COMBA, LAFONT, PERON, MARTY, COUESNON) :

REJETTE la proposition,

Les commissions ne sont donc pas modifiées.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 13 décembre 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

